

# INTERVENTION DU TÉMOIN



## SI VOUS REMARQUEZ QU'UN COMPORTEMENT INQUIÉTANT OU NUISIBLE SE PRODUIT (OU EST SUR LE POINT DE SE PRODUIRE) :

### 1 Décider s'il est nécessaire d'agir dans cette situation.

- Une personne a-t-elle besoin d'aide ?
- Doit-on faire quelque chose ?

### 2 Prendre la responsabilité d'agir (ou de déléguer).

- Suis-je en mesure d'aider ?
- Est-ce ma responsabilité de faire quelque chose ? Si je ne le fais pas, qui le fera ?

### 3 Évaluer les possibilités d'intervention et identifier les risques et les obstacles à l'action.

- Quel est mon pouvoir dans cette situation ?
- Quelles actions suis-je en mesure d'entreprendre facilement et en toute sécurité ?
- Quels pourraient être les dangers ?
- Quelle est la meilleure façon d'intervenir ?

### 4 Agir en toute sécurité.

- Intervenir en veillant à la sécurité de tous.
- Empêcher la situation de s'aggraver.
- Aider la victime.

## DÉTERMINER L'INTERVENTION APPROPRIÉE :



**Directe** : Interagir directement avec les personnes concernées. Dire quelque chose sur le moment. Par exemple, dire à quelqu'un que ses paroles ou ses actions sont inappropriées et ne sont pas drôles, ou demander à la personne lésée si elle veut partir.

**Exemple** : C'est déplacé. Laissez-la tranquille.



**Indirecte ou déléguée** : Appeler à l'aide, comme le 911, ou demander à d'autres personnes d'intervenir.

**Exemple** : Excusez-moi ! Cette personne se fait harceler. Pouvez-vous l'aider ?



**Distraire** : Créer une diversion pour désamorcer la situation, comme demander l'heure aux participants, changer de sujet ou demander à l'un d'eux de vous aider.

**Exemple** : Excusez-moi, savez-vous où se trouve l'arrêt d'autobus ?



**Retarder** : Gagner du temps jusqu'à ce qu'il soit plus sûr d'intervenir, ou attendre de pouvoir avoir une conversation privée s'il n'y a pas de danger immédiat.

**Exemple** : Puis-je m'asseoir avec vous ? Est-ce que ça va ?



**Documenter** : Noter la date, l'heure, le lieu, les informations sur les personnes concernées, et faire un résumé de ce qui s'est passé ; transmettre ces renseignements à une personne habilitée à agir (si la situation implique une maltraitance potentielle, vous pouvez être tenu de la signaler).

\*Dans la mesure du possible, intervenez tôt avant que la situation ne s'aggrave, mais ne vous mettez jamais en danger. N'oubliez pas que Tennis Canada est là pour vous soutenir. N'hésitez pas à communiquer avec nous à [safesport@tenniscanada.com](mailto:safesport@tenniscanada.com) si vous avez des inquiétudes ou si vous avez besoin de conseils dans une situation donnée.